

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

**Décision du 10 août 2005 interdisant, en application des articles L. 5122-15, L. 5422-12, L. 5422-14 et R. 5122-23 à R. 5122-26 du code de la santé publique, la publicité pour un objet, appareil ou méthode présenté comme bénéfique pour la santé lorsqu'il n'est pas établi que ledit objet, appareil ou méthode possède les propriétés annoncées**

NOR : SANM0523018S

Par décision du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé en date du 10 août 2005 :

Considérant que le centre de lithothérapie, 20, avenue du Train-des-Pignes, BP 5, Colomars, 06670 Saint-Martin-du-Var, CDIS, a fait paraître une publicité en faveur des pierres cristallines revendiquant les allégations suivantes :

- « les pierres cristallines (...) aux vertus thérapeutiques étonnantes » ;
- « rhumatismes, arthrose, troubles circulatoires... » ;
- « (...) soulager efficacement vos douleurs (...) sans aucun effet secondaire » ;
- « (...) il était alors perclus de rhumatismes et d'arthrose de la hanche. Je l'avais toujours vu se déplacer avec une canne et beaucoup de difficultés. Ce jour-là, il était alerte et sans canne, souriant et décontracté (...) me montra un collier de pierres cristallines » ;
- « lithothérapie » ;
- « aucune contre-indication » ;
- « depuis que je porte ce collier (...) les douleurs ont disparu, mes articulations ont retrouvé leur souplesse et aujourd'hui, je ne prends même plus ma canne... Je revis... » ;
- « (...) elles soulagent les douleurs et de nombreux maux » ;
- « (...) les pierres cristallines dites "thérapeutiques" » ;
- « elles allègent parfois un traitement qui engendre d'autres maux (les anti-inflammatoires : des problèmes digestifs, les anti-dépresseurs et somnifères : des somnolences et une accoutumance (...)) » ;
- « (...) même un antibiotique naturel » ;
- « (...) contre les maux qui vous empoisonnent la vie » ;
- « réelle efficacité » ;
- « (...) soulagera vos douleurs ou vos maux » ;
- « (...) pour soulager naturellement leurs douleurs et les maux dont ils souffraient » ;
- « vous en avez assez de souffrir, d'endurer vos douleurs qui vous gâchent l'existence » ;
- « (...) les pierres cristallines agissent efficacement sur la douleur et sur de nombreux maux... » ;
- « efficacité prouvée ».

Lapis-lazuli : « (...) soulage les éruptions cutanées, les maladies de peau (...), les toux (...), régulateur (de la tension, du système nerveux...) ; combattre (...) les maux de tête.

Traditionnellement reconnu contre... fatigue générale, troubles de la mémoire, éruptions cutanées, maladies de la peau... ».

L'extrait de pépins de pamplemousse : « un antibiotique puissant et naturel ; sans aucun effet secondaire ; plus puissant et moins nocif que la plupart des antibiotiques ; efficace sur 800 souches de bactéries et virus ; puissant antibiotique naturel ; particulièrement indiqué, par les laboratoires, comme anti-inflammatoire, antiviral, anti-infectieux, anti-herpétique, états grippaux, anti-diarrhéique, désinfectant interne et externe, anti-allergique, anti-parasitaire (...) ; la plus petite pharmacie du monde ».

Améthyste : « elle apaise (...) les palpitations ; améliorer la lutte contre les intoxications liées au tabac, café... ; elles soulagent (...) douleurs gastriques, dysfonctionnements du foie, troubles du sommeil, maux de tête... ».

Cornaline : « améliore la circulation sanguine ; soulage efficacement les problèmes circulatoires, varices... ; facilite naturellement la circulation du sang pour une meilleure tonicité veineuse. Elle dynamise le retour veineux, souvent défectueux dans le cas de varices notamment ;

Traditionnellement reconnue contre... varices, jambes lourdes, insuffisance veineuse, insuffisance circulatoire, cérébrale ».

Ambre : « contre la fatigue (...) et les coups de froid ; vertus médicinales ; traditionnellement (...) l'ambre faisait partie des médicaments les plus efficaces ; calme les tendances dépressives ; apaise également les irritations dermiques et les infections de la peau ; elle est très efficace contre les refroidissements et les problèmes de gorge en général ; traditionnellement reconnue contre (...) dépression, fatigue, irritations dermiques, asthme, refroidissements, problèmes de gorge et dentaires... ».

Cristal de roche : « traditionnellement reconnu pour : renforcer le système immunitaire ».

Grenat : « Puissant anti-douleur ; soulage efficacement rhumatismes, ankylose, douleurs... ; vertus (...) anti-inflammatoires ; il agit sur les problèmes douloureux aigus ou chroniques des articulations provoquant rhumatismes, ankylose ; analgésique naturel et sans aucun effet secondaire (...) ; soulage les douleurs quelle qu'en soit la localisation et l'origine (...) ; son action favorise la sécrétion d'endorphines (...) apaise les douleurs articulaires ; elles contribuent à renforcer les cartilages, absorbent la chaleur provoquée par l'inflammation ; les contractures et tendinites provoquées par la dégradation des tissus, et toutes les douleurs articulaires s'apaisent.

La marche, les gestes deviennent (...) sans douleur ; stimulent le retour veineux (...) meilleure circulation ; elles agissent comme un veino-tonique entraînant la résorption des œdèmes ; soulage les inflammations, les insuffisances veineuses et les problèmes des articulations ;

Traditionnellement reconnu contre... douleurs articulaires, faiblesses lombaires, rhumatismes, ankylose, problèmes de dos ; la guérison avait été deux fois plus rapide que la normale ».

Tourmaline : « elle combat (...) l'impuissance, la frigidité et l'asthénie sexuelle due à l'âge ;

Traditionnellement reconnue contre... l'asthénie sexuelle, la frigidité, l'éjaculation précoce, l'impuissance, les pannes sexuelles ».

Pierre de lune : « évite la rétention d'eau ; traditionnellement reconnue contre... rétention d'eau, problèmes de poids, surcharge pondérale... ; favorise l'élimination » ;

– « pierres cristallines aux pouvoirs thérapeutiques » ;

– « rhumatismes, arthrose, fatigue, fragilité des os, asthénie sexuelle, circulation sanguine » ;

– « la lithothérapie : l'art de soigner avec les pierres » ;

– « depuis des années, je ne dormais plus (...) maintenant avec le lapis-lazuli (...) je dors d'un sommeil réparateur » ;

Considérant que le dossier justificatif fourni par le centre de lithothérapie se limite à des extraits de sites internet français et américains répertoriant les propriétés des pierres et cristaux, des copies de couvertures des livres sur les pouvoirs des pierres et cristaux ainsi que du manuscrit d'un ouvrage en cours d'édition sur les propriétés et l'histoire des pierres et cristaux et qu'aucune démonstration clinique et/ou scientifique se rapportant aux pierres cristallines n'a été apportée à l'appui de ces affirmations,

la publicité effectuée par le centre de lithothérapie, 20, avenue du Train-des-Pignes, Colomars, 06670 Saint-Martin-du-Var, sous quelque forme que ce soit, reprenant les termes visés ci-dessus, est interdite.

La présente décision prendra effet trois semaines après sa parution au *Journal officiel* de la République française.